

Concept du projet spécial BILI-BFB

1. Présentation

À partir de l'année scolaire 2024-2025, la BFB lance une formation bilingue destinée aux assistant-e-s en pharmacie CFC (APH-FAPO) et aux gestionnaires du commerce de détail CFC (DF-GD). Ce projet, nommé BILI, est spécialement conçu pour la région de Bienne, Seeland et le Jura bernois, dans le but de promouvoir les langues nationales allemand et français dans le canton de Berne.

Les apprenti-e-s francophones intéressé-e-s bénéficieront d'un enseignement en classe germanophone, et inversement, dans le domaine de compétences opérationnelles B.

2. Principes

Le projet spécial BILI-BFB repose sur les principes suivants :

- volontariat de l'apprenti.e ;
- aucune charge de travail supplémentaire pour les formateurs/trices ;
- maintien des jours d'école habituels ;
- cours dispensés en parallèle pour les classes francophone et germanophones ;
- choix de la langue d'examen incombe à l'apprenti.e.

3. Mesures de soutien

Des mesures de soutien variées sont disponibles pour accompagner les apprenants tout au long de leur parcours. Il est également possible de rédiger les travaux écrits dans la langue de préférence de l'apprenti.e. La sortie de la formation bilingue peut se faire à n'importe quel moment.

4. Formalités de mise en œuvre (délais, critères, etc.)

La date d'inscription au projet spécial BILI-BFB est fixé au 1^{er} juin de chaque année. À l'exception de l'accord de l'entreprise formatrice, aucun autre critère n'est retenu. Le nombre de places est limité et dépend de la capacité des classes ordinaires. En cas de demande excédant l'offre, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, la date du cachet postal faisant foi.

Les apprenti.e.s des entreprises formatrices de la zone de recrutement habituelle de la BFB sont prioritaires. Si des apprentis en dehors de cette zone s'intéressent au projet pilote, ils doivent déposer une demande de lieu de scolarisation auprès de l'office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP).

5. Personne de référence

Cheffe du projet spécial BILI-BFB : Claudia Renfer

6. Principe de la mise en pratique du co-enseignement dans le cadre du projet spécial BILI-BFB (APH-FAPO/DF-GD)

Dans la mesure du possible, le co-enseignement est assuré par un enseignant des compétences opérationnelles B, associé à un.e autre enseignant.e capable de bien communiquer dans l'autre langue (DE/FR) et disposant du vocabulaire spécifique nécessaire.

L'enseignant.e va essentiellement endosser le rôle de facilitateur/trice afin de :

- Soutenir les apprenti.e.s dans la compréhension de la matière et/ou des consignes de travail.
- Aider les apprenti.e.s à combler leurs lacunes liées à la compréhension de la langue d'enseignement et à comprendre les situations professionnelles, qui représentent la partie centrale de la réforme.
- Renforcer les compétences linguistiques des apprenti.e.s, notamment le vocabulaire technique, nécessaire pour la compréhension des objectifs des domaines d'apprentissage.
- Offrir un espace pour encourager les apprenti.e.s à parler la langue partenaire.